L'ABEILLE.

Journal officiel de l'Etat, du Conseil Général, et de la Première Municipalité

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR J. BAYON

NOUVELLE-ORLEANS:

JEUDI MATIN, 24 MAI 1838.

POUR GOUVERNEUR:

A. B. ROMAN.

Extrait de la séance du Sénat du 6 février 1835.

[illegible] A. B. Roman, [illegible]

"Résolu que le président du Sénat soit invité à envoyer une copie de cette résolution à M. Roman."

Extrait de la séance de la Chambre des Représentans du 3 février 1835.

[illegible] gouvernement [illegible] A. B. Roman, a été [illegible] sagesse et la fermeté, et par un zèle [illegible] pour le service public; que [illegible] des lois [illegible] rendu à l'Etat, [illegible] avec une en[illegible] Chambre, pour sa conduite [illegible] son caractère personnel."

"Résolu que l'orateur de la Chambre transmette à l'ex-gouverneur Roman, copie de ces résolutions."

Representant du 1er. District au Congrès

JOHN SLIDELL.

Pour le Sénat de la Louisiane.

ALBERT HOA.

Aux Amateurs de Paris.

Contre les avis de M. Prieur [illegible] les différentes [illegible] de l'Etat, que son succès est hors de doute, [illegible] paris suivans:

[illegible] que M. A. B. Roman sera élu à la pro[illegible] élection de Gouverneur.

[illegible]

QUIN & CORNER.

DES RUSES D'ÉLECTION.

[illegible]

UN REPRESENTANT AU CONGRES.

[illegible]

... les vues; et ce n'est point en aveugle qu'il les a adoptées. L'on doit croire même que, d'après les connaissances approfondies qu'il a acquises sur les interets généraux; il ne serait pas homme à se vouer, *quand même*, au soutien d'un gouvernement dont les actes lui sembleraient le moins du monde erronés; et, toujours en garde contre les empiètemens du pouvoir, c'est dans la conservation de nos institutions qu'il met sa démocratie.

Formé à l'école de Jefferson, de tels sujets ne dévient point de la route que leur a ouverte leur illustre maître! Cependant, on en induirait à tort que des utopies philosophiques se soient mêlées chez lui à de sages doctrines. Ami sincère de son pays, il en apprécie les besoins, les nécessités; et, toujours on l'a vu, défenseur zélé des intérêts locaux, s'élever avec énergie contre des innovations funestes. Un beau champ lui serait ouvert à cet égard au congrès; et les efforts sans cesse renouvelés des abolitionistes rencontreraient en lui une opposition redoutable. Profondément pénétré des exigences de nos localités, et des périls qui menacent notre industrie et notre prospérité, on peut s'en fier à lui du soin de repousser des attaques incessantes. C'est là qu'il importe que notre représentant puisse sortir de la foule, et sache s'élever à la face de la nation, à la hauteur de son mandat. L'habitude du barreau, celle de la tribune, nous [illegible] contre les difficultés d'un si haut ministère; et il n'est personne qui se refuse à rendre à notre candidat la justice qui lui est due quant à la dialectique, et à la force du raisonnement. C'est un orateur qu'il nous faut; et, plus d'une fois M. Slidell nous a fait pressentir jusqu'où pourrait s'élever son talent en ce genre; nous pensons donc qu'un tel choix serait à la fois utile et honorable pour la Louisiane.

La goëlette Eliza Ann, Capitaine Floyd, de Matamoros, est en rivière; elle apporte $100,000 [illegible]

CONGRES.

Washington, 16 mai.

Le comité a rapporté le bill pour les bons du trésor; cependant il n'a pas encore été discuté à fond. Sur motion de Mr Cambreleng, on a adopté quelques amendements qui restreignent les dispositions du bill dans les limites du bill du 9 octobre dernier, et l'amendement [illegible] la contre-façon des bons du trésor. La discussion a été continuée par MM. Hoffman, Jones et Wise. Le [illegible] Transcript dit qu'on passera aux voix dans la même soirée, mais qu'il sera tard.

M. B[illegible] a encore représenté la résolution de Sherrod Williams, relative aux billets à recevoir en paiement des dettes publiques. [illegible]

[illegible]

NOUVELLES DE FRANCE.

New-York, 16 mai.

Le *Sylvie de Grasse* parti du Havre le 20 avril nous apporte nos journaux du Havre du 20 et de Paris du 19.

Lord Brougham est à Paris, [illegible]

Le maréchal Soult est nommé ambassadeur extraordinaire pour représenter le roi au couronnement de la reine Victoria.

[illegible]

DÉFAITE DES RUSSES PAR LES CIRCASSIENS.

[illegible]

ESPAGNE.—Madrid, 11 avril.—[illegible]

TURQUIE ET EGYPTE.—[illegible]

[illegible]

VOL DE GRAND CHEMIN.

Le *Philadelphia Ledger* dit qu'un homme nommé [illegible]

[illegible]

MEURTRE—M. Wm. Comer [illegible]

INCENDIE—Le Journal du Commerce du 16 dit [illegible]

P. S. Nous venons d'apprendre que l'on vient de retirer des ruines, une troisième personne, et qu'un homme qui est tellement blessé qu'on désespère de sa vie. Il y avait, dit on, cinq personnes dans la maison au moment de l'explosion.

LE LIVRE D'ADRESSES par John Gibson, pour la présente année, publié par lui, se trouve à vendre chez E. JOHNS & Co. Encoignure des rues St Charles et Commune.
23 mai

FEUILLETON.

THEATRE D'ORLEANS.

La représentation, au bénéfice de Mme. Nevet, a eu tout le succès que nous avions espéré; et la justice rendue par le public à une aimable actrice, est un motif d'encouragement et de zèle [illegible] un véritable triomphe, pour la Reine de 16 ans, que l'accueil qui lui a été accordé dans les nombreuses couronnes dont elle a été honorée; c'était une véritable profusion de fleurs et de bouquets; et ce gage si éphémère d'une bienveillance durable, était accompagné d'un gage précieux de la satisfaction qu'éprouvaient les amateurs de la scène, à récompenser le zèle et le talent de cette jeune et aimable actrice. Une reconnaissance vivement [illegible] au public de nouveaux efforts pour lui plaire; et l'on peut tout attendre du zèle d'une jeune ménage désormais assuré d'une protection si flatteuse.

LOUISIANE PITTORESQUE.

Les Tombeaux aux bords du Lac.

[illegible]

UN CREOLE.

Assassin [illegible] de la rue Mazarine.

[illegible]

DERNIERES DATES.

[illegible]

COMMERCIAL.

New-York, [illegible]

[illegible]

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Expédiés

[illegible]

Arrivés

[illegible]

MEMORANDA.

[illegible]

100 [illegible]

DURAIVE & DE BLANC.

GOUDRON ET BRAI—250 barils [illegible] ROBERT H. WHITE. 24 mai

CLOUS—300 [illegible] ROBERT H. WHITE, 31, rue Gravier. 24 mai

HUILE [illegible] ROBERT H. WHITE, No. 34, rue Gravier. 24 mai

SAVON—2 [illegible] ROBERT H. WHITE, No. 34, rue Gravier. 24 mai

SIROP DE LIMON & CORNICHONS—[illegible] JARVIS & ANDREWS, Encoignure Commune & Tchoupitoulas. 24 mai

Pour Louisville, Madison et Cincinnati.

Le bateau à vapeur bien connu MORAVIAN, capitaine A. G. Warfield, est maintenant prêt à recevoir du fret [illegible] Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord au wharf ou à rue Commune, ou à
24 mai — COMSTOCK, HYDE & Co. 18, rue Poydras.

Pour Manchester, (Yazoo) Vicksburg, Grand Gulf, Rodney et Natchez.

Le paquebot régulier à vapeur BRIDGEWATER, capitaine Wright, est actuellement à recevoir du fret, et partira Samedi 26 du courant, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage s'adresser à bord en face de la rue Poydras, ou à COMSTOCK, HYDE & Co. 18, rue Poydras.
24 mai

POUR LOUISVILLE, MADISON, Cincinnati et Pittsburg.

Le steamer TRIBUNE, capitaine James Boyd, ayant une grande partie de son chargement engagé, partira pour les ports ci-dessus et tous les lieux intermédiaires, samedi 27 du courant, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à PIERCE SHANNON & BROTHERS.

Le TRIBUNE a des emménagemens qui ne sont surpassés par aucun autre steamboat naviguant dans l'Ohio, [illegible]
23 mai

POUR ST. LOUIS, ALTON.

Bateau de Passage.

Le beau bateau à vapeur ST. LOUIS, capitaine Swan, partira pour le port susdit et tous ceux intermédiaires. Pour fret ou [illegible] GODFREY, LAWRIE & SMALL, 38, rue du Camp.

Le *St Louis*, prendra des passagers pour Louisville [illegible]
23 mai

TRAJET A MANDEVILLE & MADISONVILLE Samedi soir et Dimanche.

Le bateau à vapeur MAZEPPA, capitaine L. T. Knight, partira du bout du chemin à [illegible]
23 mai—3t

POUR LA HAVANE.

La goëlette SABINE, capitaine Moore, de [illegible] 300 barils, pour fret [illegible] R. GRONING & Co.

PASSAGE SEULEMENT.

Le navire LYONS, pour le Hâvre, peut recevoir quelques passagers. [illegible] H. C. CAMMACK & Co., Allée de la Banque.

A VENDRE OU A FRETER.

Le goëlette GENEVA, classé A1, fine [illegible] LEVI H. GALE, No. 93, rue de la Commune.

A VENDRE.

Le beau brick PARAGON, du port de 238 [illegible] J. W. ZACHARIE & Co.

POUR LE HAVRE.

Devant partir du 20 mai au 1er. juin.

Le [illegible] navire A. GARONNE, capitaine Kimball. Pour passage, s'adresser à LEVI H. GALE, rue de la Commune, No. 9.

AVIS. Les consignataires du navire [illegible]
24 mai

Mairie de la Nouvelle-Orléans.

CONFORMÉMENT à une résolution du conseil [illegible]
C. GENOIS, maire.

Mairie de la Nouvelle-Orléans.

L[illegible]
Orléans, 19 mai 1838.
C. GENOIS, maire.

[illegible]

J. W. NIXON.

[illegible]

L. R. KENNY.

[illegible]

A. GRAILHE. 24 mai—1

UN PROFESSEUR D'ANGLAIS.

[illegible] 24 mai—3.3os.

A LOUER PRESENTEMENT.

[illegible] CORDEVIOLLE & LACROIX.

DEMANDE D'UN CUISINIER.—On demande à [illegible]
24 mai—6

CORDES DU MISSOURI—Deux cent cinquante [illegible] BOGERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier.
24 mai

CLOUX—50 barils clous de Boston, assortis, à vendre par COOLIDGE & PLIMPTON, 56, rue Gravier.

290 caisses morue, en boucaut, à vendre par COOLIDGE & PLIMPTON, 55, rue Gravier.

PEINTURES—100 boîtes [illegible] COOLIDGE & PLIMPTON, 56, rue Gravier.

CIGARES DE PUERTO PRINCIPE.—Quelques [illegible] DUFOUR FRERES, rue de Chartres No. 101.
24 mai—3

400 Sacs café vert de Cuba, à vendre par A. M. DE MIRANDA, rue Bourbon No. 113.
24 mai

JAMBONS—100 boucauts jambons [illegible] JOSEPH LANDIS & Co., 14, rue Poydras.

FRAISE—1250 bouteilles [illegible] JOSEPH LANDIS & Co., 14, rue Poydras.

WHISKEY—100 barils whiskey rectifié à vendre par JOSEPH LANDIS & Co., 14, rue Poydras.

BŒUF SEC—10 boucauts bœuf sec [illegible] JOSEPH LANDIS & Co., 14, rue Poydras.

WHISKEY—200 barils en magasin et à vendre par G. DORSEY, 44, Nelle Levée.

FARINE—500 barils en magasin et à vendre par G. DORSEY, 44, Nelle Levée.

PORC mess prime et [illegible] à vendre par G. DORSEY, 44, Nelle Levée.

BILLETS DE L'ARKANSAS—$1500 à vendre par P. H. GALLWEY, 31, rue Commune.

FONDS DE PHILADELPHIE—Une traite de $500 sur la Banque de Girard, à vendre par P. H. GALLWEY, 31, rue Commune.

JAMBONS—9 boucauts assortis, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier.

JAMBONS SOUS ENVELOPPES—32 barils [illegible] BOGERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier.
24 mai

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nelle Orléans—[illegible]
Par ordre de la Cour.
Au greffe, Nelle. Orléans, le 23 mai 1838.
ARMAND PITOT, Greffier.
21 mai—3

HOTEL A MANDEVILLE.

Le soussigné prévient respectueusement le public et ses amis, que son Hôtel sera ouvert le 25 mai courant.

L'Hôtel a été peint à neuf et peut fournir quatre vingts [illegible]

On y trouvera écuries, remises, &c. &c.

Un steam-boat partira régulièrement les Lundi, Mercredi, Vendredi à neuf heures du matin, et retournera les Mardi, Jeudi et Samedi.

Prix de la pension

Par mois	$40
Pour Enfants	30
Domestiques	20

14 mai—15 — J. DAVIS.

THEATRE D'ORLEANS.

Jeudi, 24.

LE BARBIER DE SEVILLE.

Opéra en 4 actes, de Rossini.

Suivi de

LES PREMIERES AMOURS,

Vaudeville en un acte.

Le spectacle commencera à 7 heures précises.

Vendredi 25.

Bénéfice de MM. WELSCH & CLOSEL.

La seconde représentation de

GASPARDO LE PECHEUR,

OU

VINGT ANS APRES,

Drame en 4 actes, et cinq tableaux par M. Bouchardy.

Précédé de

LES TROIS AMIS,

Prologue.

Suivi de

UNE SCENE ET

L'OUVERTURE DE LA VESTALE,

Grand Opéra de l'Académie Royale de musique de Paris.

Cette scène sera chantée par MM. Haymann et Welsch

L'OUVERTURE DU JEUNE HENRI,

A grand Orchestre.

Suivi de

La première représentation de

LA FIANCEE DU FLEUVE,

Vaudeville en 3 actes, de Carmouche, Charles et S....

Théâtre d'élèves.

Encoignure Grands Hommes et Champs Elysées.

Jeudi, 24 mai 1838.

ASINUS ASINUM FRICAT,

OU LES DEUX PRÉCEPTEURS,

M. *Victoria* remplira le rôle de Ledru.

LE SAVETIER ET LE FINANCIER,

M. L.... amateur remplira le rôle de Sans Quartier.

UNE VISITE A BEDLAM.

Premières et Parquet 75 c. Parterre 50 c.

SUCCESSION DE CLEMENT—Vente par le régistre des testamens—Le mardi, vingt sixième jour de juin 1838, à midi, en vertu d'un ordre de vente par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à l'encan, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, pour compte de la succession de feu George Dupuy de Clément, l'esclave et les biens fonds ci-après décrits, savoir:

ESCLAVE

Mathilde, négresse d'environ 45 ans, domestique de maison.

BIENS FONDS

1. Un certain lot de terre, situé au faubourg Franklin, près de cette ville, désigné sous le no. 14 de l'ilet no. 107, sur un plan particulier annexé à un acte au rapport de Théodore Seghers, notaire, en cette ville, en date du 2 mai 1835, le dit lot ayant, mesure anglaise, 35 pieds 6 pouces de face à la rue de la Musique, entre les rues Urquhart et Girod, et s'étendant à 117 pieds dans la profondeur entre lignes parallèles, ensemble les dépendances.

2. La moitié indivise d'un lot de terre no. trois, situé au nouveau faubourg Marigny, dans l'ilet borné par les rues de l'Union, Célestine, des Français et Josephine, mesurant 42 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue de l'Union, sur 187 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, mesure anglaise.

3. La moitié indivise d'un autre lot de terre, situé au nouveau faubourg Marigny, désigné par le no. quatre de l'ilet no. 33, conformément au plan déposé en l'étude d'Amédée Ducatel, notaire en cette ville, formant l'encoignure des rues Girod et Bagatelle, ayant 97 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur et face à la rue Girod.

4. Et deux lots de terre situés au faubourg Franklin, désignés sous les nos. un et deux de l'ilet numéro deux cent cinq, suivant un plan dressé par L. Surgi, arpenteur, et déposé en l'étude de Joseph Cuvillier, notaire.

Conditions de la vente.—L'esclave payable au comptant, et la balance à quatre mois de crédit, et les propriétés foncières, un tiers comptant, et la balance à trois et six mois de crédit, le tout en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque spéciale sur la dite esclave et les biens propriétés jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Testamens.

N. B. Les actes de ventes seront passés aux frais des acquéreurs, pardevant Octave de Armas, notaire public.
24 mai

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de feu Charlotte Dubois [illegible]—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la défunte, ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

24 mai — W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Testamens.

Euphemie Trosler et autres contre la veuve et héritiers Mouillier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse St. Jean Baptiste—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de District, dans et pour le premier District judiciaire de cet Etat, j'exposerai en vente publique, le 25 du mois de juin prochain, à 10 heures du matin, à mon bureau, les esclaves suivans, savoir:

Mélanie, negresse américaine, âgée d'environ 35 ans, et ses enfans, Marguerite, âgée d'environ 10 ans, Joseph d'environ 6 ans, Alexandre d'environ 7 ans, Henry d'environ 5 ans, David d'environ un an et un enfant de quelques mois, saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Seize cent cinquante piastres comptant et la balance en tout mars 1839, en billets bien endossés avec hypothèque sur les esclaves jusqu'à parfait paiement.

Paroisse St. Jean Baptiste, le 21 avril 1838.
23 avril—1ps — A. LUMINAIS, shérif.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse St. Charles, 1er District Judiciaire. Hubert Zéringue contre Jacques Rixner. En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de District dans et pour le 1er District Judiciaire de cet Etat, j'exposerai en vente publique, sur les lieux, Jeudi 14 juin prochain, à 10 heures du matin,

Un certain lot de terre situé dans la paroisse St. Charles sur la rive droite du fleuve, mesurant un arpent de face sur la rive publique, sur trois arpents de profondeur, borné du coté d'en haut par la propriété de Mr. Ph. Marmoulet et du coté d'en bas par celle de Mr. Ch. Zéringue, ensemble avec les établissements et améliorations qui s'y trouvent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant.

Paroisse St Jn Baptiste, 12 mai 1838.
15 mai—1ps — AN. LUMINAIS, Shérif.

CHEVAL AUX EPAVES.

Un cheval anglais, couleur bai, ayant une étoile et le pied gauche de devant et une cicatrice au pied droit de derrière, et ayant une démangeaison au [illegible]. Le propriétaire ne le réclame pas, ledit cheval sera vendu Samedi le 2 juin 1838, par M. Guillotte, encanteur, d'après les ordonnances de police. Le dit cheval est aux épaves chez Mr. Guerin, rue Ste. Anne, No. 214.

24 mai — Jh. MAURICE, capitaine.

CHEVAL AUX EPAVES.

Un petit Cheval alzan brulé, ayant une étoile blanche sur le front très prolongé, deux marques blanches sur la face gauche, un peu au-dessous de l'oreille et a été blessé aux deux jambes de devant, près le ventre, et une autre blessure sur la hanche gauche, des démangeaisons aux pieds, de devant, les pieds plats. Si le propriétaire ne le réclame pas, il sera vendu par M. Guillotte encanteur, d'après les ordonnances de police. Le cheval est aux épaves chez M. P. Guérin, rue Ste. Anne, No. 214.

22 mai — J. MAURICE, Capitaine.

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.

La société qui a existé jusqu'à ce jour sous la raison de Wm. Holmes & Co, a été dissoute d'un commun accord le 15 du courant. Le nom de la société ne sera seulement employé, par l'un ou l'autre des associés, que pour en liquider les affaires.

23 mai—3 — WILLIAM HOLMES, JOSEPH ROBERT.

AVIS—Le soussigné, bijoutier, étant à la veille de son départ, prie les personnes qui ont des bijoux, etc, chez lui, en raccommodage, de les faire prendre sous le plus bref délai.

23 mai—3 — PÉNOTON, rue Royale, No 277.

DEMANDE D'UNE GARDIENNE D'ENFANT—On demande à acheter pour du comptant une mulâtresse ou négresse, garantie bonne gardienne d'enfant. Il est inutile de la présenter sans qu'elle ne soit bien recommandée.

S'adresser au bureau de cette feuille. 23 mai—3

AVIS—Messieurs M. J. Tobias & Co. à Liverpool, informent le public que par suite du décès de M. J. B. Tobias, son intérêt dans la société a cessé le 10 avril dernier, et que les affaires seront continuées comme ci devant sur les mêmes lieux et avec les mêmes ouvriers, par ses fils George W. Tobias et F. M. Tobias, sous la même raison. Ils désirent respectueusement que tous les ordres leur soient adressés à MM. M. J. Tobias & Co, Dutton Lane, Lord street, Liverpool" ou à leurs agents MM. Henri et Charles Tobias, à New-York.

Liverpool, 14 avril 1838. — 23 mai—8

LE soussigné se proposant de faire un voyage en Europe très prochainement, invite les personnes qui pourraient avoir quelque réclamation à lui faire, de se présenter à son domicile, rue Chartres vis-à-vis celle de Jefferson.

23 mai—2 — C. B. DUFAU.

MOUSSE—11 balles en débarquement du bateau à vapeur Siam, à vendre par P. H. GALLWEY, 31, rue de la Commune.
23 mai

MÉLASSE—14 barils en débarquement du bateau à vapeur Siam, à vendre par P. H. GALLWEY, 31, rue de la Commune.
23 mai

ROUES DE DIABLE—Une paire de grandes roues très fortes, à vendre par FORSYTH & LIMERICK, 135, rue des Magasins.
22 mai

GRAINES DE COTON—100 sacs graines de Texas, à vendre par JAMES REED & Co, 88, rue de la Commune.
22 mai

BOIS DE PIN—50,000 pieds bois de pin, assortis, à vendre à bon marché, par W. BOWMAN, Vieux Bassin.
23 mai—2

150 barils en débarquement et à vendre par PIERCE SHANNON & BROTHERS.
23 mai

4000 sacs maïs, en bon ordre et à vendre par PIERCE SHANNON & BROTHERS.
23 mai

NOUVEAUTES—ARTICLES DE PARIS.

MR. H. GAILLARDET mettra en vente aujourd'hui, pour l'ouverture de ses nouveaux magasins, un grand assortiment de nouveautés de toute espèce, récemment arrivées de France.

Deux magasins contigus, mais parfaitement distincts et séparés, contiennent, l'un les articles pour dames, l'autre les articles pour hommes, sans aucune communication. — H. GAILLARDET, Encoig. Royale et Orléans.
26 avril

2000 Boîtes de Copahu gélatineuses ou baume de copahu par Mothès.

100 grosses de veilleuses de Bouillard, et autres articles de droguerie, en débarquement du navire Sully, à vendre par H. GAILLARDET, Encoig. Royale et Orléans.
26 avril

Ventes à l'Encan.

Vente en partage.

COUR DE DISTRICT—Dans l'affaire No. 16115—En vertu d'un décret de l'honorable Cour du Premier District judiciaire de l'Etat de la Louisiane, pour opérer un partage, et par consentement des parties, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale en cette ville, Jeudi, le trente et un mai courant, à midi et demie.

Tous les droits, titres, et intérêts du demandeur et du défendeur sur les lots de terre ci-après décrits, situés dans la rue du Camp, et compris dans l'ilet formé par les rues Girod, Julia et Ste. Marie, conformément à un plan fait par Mr. L. Bringier, arpenteur général, daté du dix-neuf février 1836, et déposé en l'office de H. B. Cenas, not. pub. savoir:

Les lots désignés sur le dit plan par les Nos. trente et un, trente deux, trente trois, trente-quatre, trente-cinq et trente-six.

Le dit lot No. trente et un mesure vingt-six pieds sept pouces et six lignes, face à la rue du Camp, sur une profondeur de cent quarante-neuf pieds deux pouces et trois lignes, et s'étendant entre lignes parallèles jusqu'à une allée ou rue projetée, [maintenant ouverte et appelée rue Ste Marie] par laquelle il est borné et qui forme sa ligne de fond.

Les lots Nos. trente-deux, trente-trois, trente-quatre et trente-cinq mesurent chacun vingt-six pieds, face à la rue du Camp, les mêmes dimensions, face à la rue Ste. Marie et courant en profondeur de la rue du Camp à la rue Ste. Marie cent quarante neuf pieds deux pouces deux lignes.

Le lot No. trente-six mesure vingt-six pieds, face à la rue du Camp, sur une profondeur de cent quarante neuf pieds deux pouces deux lignes, et face à la rue Julia, desquelles rues il forme l'encoignure et s'étendant entre lignes parallèles jusqu'à la rue Ste. Marie.

Conditions—Les dits lots Nos. trente et un, trente-deux, trente-trois, et trente quatre seront vendus comme suit: L'acquéreur de chacun de ces lots devra satisfaire au paiement de neuf billets à ordre chacun pour la somme de six cent cinquante piastres, donnés par le premier acquéreur desdits lots des héritiers de T. L. Harmann, tirés en leur propre faveur et endossés par le-dits acquéreurs, datés du 9 mai 1836, et payables savoir: trois des dits billets à trois ans de date, trois payables à quatre ans de date, et trois payables à cinq ans de date, garantis par hypothèque sur les dits lots et sujets aux conditions s'ils n'étaient pas payés à leur échéance, de porter dix pour cent d'intérêt par an jusqu'à parfait paiement, une mère condition ne doit pas être considérée comme privilège de retarder le paiement quand il sera dû.

Le lot No trente-cinq, son acquéreur devra satisfaire au paiement de neuf billets pour le montant chacun de six cent soixante-six piastres, soixante-six centimes deux tiers, datés et payables de la même manière comme il a été dit ci-dessus, garantis par hypothèque et sujets aux mêmes conditions.

L'acquéreur du lot No. trente-six devra satisfaire au paiement de neuf billets chacun pour la somme de six cent soixante et une piastres onze cents un six-ème, datés et payables comme il a été dit ci-dessus, garantis par hypothèque et sujets aux mêmes conditions.

La balance du prix de chaque lot devra être divisée en deux termes égaux, payables à neuf et dix-huit mois du jour de la vente, pour laquelle l'acquéreur devra donner ses billets en sommes correspondantes avec les droits des partis, endossés à leur satisfaction et garantis par hypothèque sur le lot respectif, et en cas de non paiement, ils porteront intérêt à dix pour cent par an du jour de l'échéance jusqu'à parfait paiement, additionnellement avec le titre du shérif.

Un acte de vente pardevant notaire et dans la forme ordinaire, sera donné par les partis aux dépens de l'acquéreur, il devra être passé pardevant H. B. Cenas, notaire public, dans dix jours après la vente si cela est exigé. Un plan de ces lots est exposé à Bourse de Cité, rue St. Louis.

24 mai—7 — FRED. BUISSON, shérif.

COUR DE DISTRICT—Dans l'affaire No. 16,114. Vente en partage. En vertu d'un décret de l'honorable Cour du 1er District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane pour opérer un partage et par consentement des partis. Il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St Louis entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, jeudi le trente et un mai courant, à midi et demi, tous les droits, titres et intérêts du demandeur et des défendeurs sur les lots de terre ci-après décrits, situés dans la rue du Camp et compris dans l'ilet formé par les rues Camp, Girod, Magazin, et Poydras, conformément à un plan fait par L. Bringier, arpenteur général, daté du dix-neuf février 1836 et déposé en l'office de H. B. Cenas, notaire public, savoir:

1°. Le lot désigné au dit plan comme No un, ayant vingt quatre pieds dix pouces et demi face à la rue du Camp, et cent onze pieds de profondeur face à la rue Girod entre lignes parallèles ouvrant sur une allée qui lui est commune avec d'autres lots.

2°. Le lot désigné sur le dit plan comme No deux, situé dans le même ilet ayant les mêmes dimensions sur la rue du Camp, la même profondeur, et ouvrant aussi sur la dite allée.

3°. Les lots Nos trois, quatre, cinq, ayant les mêmes dimensions sur la rue du Camp, la même profondeur, et ouvrant aussi sur la dite allée.

4°. Le lot désigné sur le dit plan comme No six, dans le dit ilet, ayant les mêmes dimensions sur la rue du Camp, la même profondeur et ouvrant aussi sur la dite allée.

5°. Les lots désignés sur le même plan comme Nos vingt, vingt et un, vingt deux et vingt trois, situés dans l'ilet compris entre les rues Camp, Julie, St Charles et Girod, ayant chacun vingt sept pieds face à la rue du Camp, sur une profondeur de cent quarante neuf pieds deux pouces et trois lignes, entre lignes parallèles, et ouvrant aussi sur la rue Ste Marie.

Conditions—L'acquéreur du lot No un, devra satisfaire au paiement de neuf billets donnés par la partie en partage aux héritiers T. L. Harmann, datés du 9 mai 1836, chacun pour la somme de $700; un tiers des dits billets payable à trois ans de date, un tiers payable à quatre ans de date, et un tiers payable à cinq ans de date. Si les dits billets ne sont pas ponctuellement payés, ils porteront un intérêt de dix pour cent par an, jusqu'à parfait paiement; les quels billets portent hypothèque sur le dit lot.

L'acquéreur du lot No deux, devra satisfaire au paiement de neuf billets, chacun pour la somme de $652, 22, donnés par les parties en partage aux héritiers T. L. Harmann, datés et payables comme il est dit ci-dessus, garantis par hypothèque et sujets aux mêmes conditions.

Les acquéreurs de chacun des lots Nos trois, quatre, cinq, devront satisfaire au paiement de neuf billets, chacun pour la somme de cinq cent trente trois piastres trente trois cents, un tiers donné par les partis en partage aux héritiers T. L. Harmann, datés et payables comme il est dit ci-dessus, garantis par hypothèque et sujets aux mêmes conditions.

L'acquéreur du lot No six, devra satisfaire au paiement de neuf billets, chacun pour la somme de cinq cent trente huit piastres quatre vingt huit cents; deux tiers donnés par les parties en partage aux héritiers T. L. Harmann, datés et payables comme il est dit ci-dessus, garantis par hypothèque, et sujets aux mêmes conditions.

Les acquéreurs de chacun des lots Nos vingt, vingt et un, vingt deux et vingt trois, devront satisfaire au paiement de neuf billets, chacun pour la somme de six cent trente trois piastres trente trois cents et un tiers, donnés par les partis en partage aux héritiers T. L. Harmann, datés et payables comme il est dit ci-dessus, garantis par hypothèque et sujets aux mêmes conditions.

La balance du prix de chaque lot devra être divisée en deux termes égaux payable à neuf et dix huit mois du jour de la vente, pour laquelle l'acquéreur devra donner ses billets en sommes correspondantes avec les droits des parties endossés à leur satisfaction, et garantis par hypothèque sur le lot; et en cas de non paiement, ils porteront intérêt à dix pour cent par an du jour de l'échéance jusqu'à parfait paiement; additionnellement avec le titre du Shérif, un acte de vente pardevant notaire dans la forme ordinaire sera donné par les partis aux dépens de l'acquéreur; il devra être passé pardevant H B Cenas, notaire public, dans dix jours après la vente, si cela est exigé.

Un plan des dits lots, est exposé à la Bourse de Cité, rue St Louis.

24 mai—7 — FRED. BUISSON, Shérif.

Nicolas Bertoli vs Pedro Barthelemy.

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de District du 1er District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale en cette ville Mardi le 26 Juin prochain à une heure de relevée.

Un lot de terre situé chemin du Bayou, désigné par le No. 5 sur un plan tiré par L. Bringier arpenteur général, daté du 28 avril 1833, et déposé en l'office de Hughes Pedesclaux not. pub. le dit lot mesurant mesure Française, trente pieds face au chemin du bayou, vingt neuf pieds un pouce face à la rue de l'Esplanade, cent pieds six pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No. 4 et cinq pieds huit pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du No. 6, ensemble avec toutes les bâtisses etc. qui s'y trouvent saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions comptant.

24 mai — FRED. BUISSON, Shérif

COUR DE PAROISSE—Ferguson, Parker & Co et autres contre le bateau à vapeur North Alabama, capitaine Whittemore et propriétaires—En vertu d'un ordre de la Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nelle. Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, en cette ville, rue St Louis, entre les rues Chartres et Royale, le jeudi le 24 mai, à une heure de relevée.

Le bateau à vapeur North Alabama, tel qu'il se trouve maintenant amarré de l'autre bord du fleuve.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Cette criée étant la seconde et dernière ledit steamboat sera définitivement adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix offert, à 12 mois de crédit, l'acquéreur fournissant son obligation, portant intérêt à cinq pour cent avec caution suffisante, et portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

3 mai — FRED BUISSON, shérif.

COUR de Paroisse—La Banque des Améliorations contre le navire à vapeur Cuba, de Baltimore—En vertu d'un ordre de saisie et vente, à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse, pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, en cette ville, jeudi le 24 mai, à une heure de relevée.

Le navire à vapeur Cuba, maintenant dans le port de la Nouvelle Orléans.

Cette criée étant la seconde et dernière ledit navire à vapeur sera définitivement adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur pour le prix qui sera offert, à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant son obligation avec caution suffisante, portant intérêt à cinq pour cent et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

4 mai — F. BUISSON—Shérif.

A VENDRE.

Une maison No. 83, rue St. Claude, entre St. Philippe et Dumaine, batie sur un terrain de 30 pieds de face sur 120 pieds de profondeur, mesure française.

Une maison No. 62, rue Histoire, entre Amour et Craps, batie sur un terrain de 30 pieds de face sur 120 pieds de profondeur, mesure française.

Un terrain No. 175 rue St. Philippe, entre Bourgogne et Remparts, mesurant 30 pieds de face sur 90 pieds de profondeur, sur lequel il y a une petite maison dans la cour.

Pour les prix et conditions, s'adresser à SANTOS, Courtier, Rue Remparts, entre St. Philippe et Dumaine, No. 277.
11 mai—15,3ps

A LOUER.

Une Maison, située rue St-Philippe, entre les rues Royale et Conti, s'adresser à R. BRUGIER.
23 mai

DEMANDE D'UN COMMIS—Un jeune homme acclimaté, et qui aurait quelques connaissances dans les affaires de groceries et de commission, et qui voudrait se contenter d'un salaire raisonnable, pendant les mois de l'été, peut trouver à s'employer en s'adressant à la boîte No 85 à la poste. Celui qui parlerait l'anglais et le français aurait la préférence. On demande de bonnes recommandations. 22 mai—4

A VENDRE—Environ deux mille barils de chaux dans un magasin face au Rail Road Pontchartrain. S'adresser à TURPAUT, rue de la Levée, faubourg Marigny.
9 mai

$50 DE RECOMPENSE

Seront payées par le soussigné à quiconque lui ramènera la négresse GRASSE et surnommée HENRIETTE, elle est âgée de 17 ans, jolie figure et bien constituée, parlant le français et l'anglais; elle s'est absentée depuis samedi soir 19 du courant. Une récompense de $50 sera payée à celui qui fera connaître la personne qui les personnes qui la recèlent. Cette esclave ne doit jamais absentée.

L. ROBERT, Encoignure Royale et St. Philippe.
23 juin—3pt

Ventes à l'Encan:

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu, aujourd'hui, 24 du courant, à 4 1/2 heures, P. M. sur la Levée, en face de l'hôtel de la Monnaie, en débarquement du brick Thérèse et Louise,

100 quarts vin de Madère,
200 caisses muscat de Frontignan,
600 paniers de Champagne
51 caisses Curaçao,
24 do Marasquin,
22 do Eau verte,
27 do Liqueurs assorties.
24 mai—1

PAR FERNANDEZ & WHITING

Vente de Brodequins, souliers etc.

VENDREDI 25 du courant, à midi, il sera vendu au magasin d'encan, rue St. Louis, no 20, 30 caisses Brodequins, bottes et souliers, très frais et en bon ordre, venant du navire Nahant, de Boston.
24 mai—2

PAR FERNANDEZ & WHITING

Vente remise pour cause de mauvais temps.

1500 caisses vin de Bourgogne à l'Encan.

VENDREDI prochain, 25 du courant, à 11 heures du matin, il sera vendu, rue St-Louis, No 16 dans le magasin attenant à M. Rivarde, près de la rue de la Levée, et sans réserve, pour compte d'une facture.

Facture 14	—716	caisses vin de Beaune,		
"	67	do	do	Pomard,
"	25	do	do	Romanée,
Facture 15	—331	do	do	Chambertin,
"	16	296	do	do

Les conditions seront connues au moment de la vente.
23 mai—4

PAR FERNANDEZ & WHITING

LE jeudi 24 du courant, il sera vendu à leur magasin d'entrepôt, rue St-Louis, No 20, à 4 heures et demie de l'après midi, pour compte de qui il appartiendra:

30 Caisses absinthe suisse, première qualité
36 " vin rouge vieux [illegible]
57 " " " Château le Chevalier
24 Paniers Campagne AY grand mousseux,
41 " " d'Epernay,
50 " Huile clarifiée de Bordeaux,
14 Cais es Cerises à l'eau de vie, pommes d'un livre,
13 " liqueurs fines assorties,
39 " vin blanc vieux Haut Sauterne,
8 Tierçons vin blanc,
3 do vinaigre blanc et à l'estragon.
22 mai—2

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu jeudi 24 du courant, à 4 heures après midi, dans la rue Toulouse, entre les rues Royale et Bourbon,

Un grand Assortiment de Verrerie anglaise.
22 mai—3

PAR BACH & CALHOUN.

Vente à l'encan de matériaux de cypre.

IL sera vendu jeudi 24 mai 1838, à 4 heures, à l'entrepôt de bois de D. F. Burthe Esq., rue du Camp entre Delord et Poeyfarré.

250,000 pieds matériaux de cypre.

Cette vente qui devait avoir lieu le 21, a été renvoyée à cause du mauvais tems. Conditions au moment de la vente.
22 mai

PAR FERNANDEZ & WHITING

9 Lots de terre au Bayou St. Jean.

SAMEDI 26 courant, à midi, il sera vendu à la Bourse de la cité.

9 lots de terre situés au faubourg St. Jean (ou Clark) dans l'ilet entre l'hôtel connu sous le nom d'hôtel Davis et [illegible] par Salvatory [illegible] plan exposé à la Bourse.

Conditions—1/3 comptant et la balance à un an de crédit en billets non endossés avec hypothèque, on aura le privilège de prolonger les termes des dits billets en payant un intérêt annuel de 8 pour cent.

Les actes de vente seront passés pardevant Horatio Davis Esq. Not. Pub. aux frais de l'acquéreur.
22 mai

PAR FERNANDEZ & WHITING

Propriété de grande valeur sur l'Esplanade

SAMEDI prochain, 26 du courant, à midi, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, rue St-Louis, une belle maison située sur l'Esplanade, entre les rues Grands Hommes et Craps, et près la résidence du Consul de France, une maison en briques et à trois étages [illegible] les détails, il suffit de dire que cette propriété [illegible] sur l'Esplanade, [illegible] sur un terrain de 36 pieds de face, sur une profondeur de 106 [illegible] pouces. Aussi:

Un terrain y attenant, mesurant 36 pieds de face sur 106 pieds et 7 pouces de profondeur, avec une bâtisse à trois étages et en briques, couverte en ardoise, et ainsi que les améliorations qui se trouvent sur ce terrain.

On engage les acheteurs à visiter cette belle propriété avant la vente—les deux propriétés ont un passage commun, un corridor de 14 pieds de large sur la rue [illegible]

Conditions—6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets à la satisfaction du vendeur, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente, chez Fouin, notaire, aux frais des acquéreurs. 21 mai

PAR DEJOUX & FERNANDEZ

IL sera vendu Samedi prochain, 26 du courant, à midi à la Bourse de Cité, rue St Louis.

Huit lots de terre situés faubourg Darcantel, désignés sur un plan fait par Ant. Lafont, le 20 mai 1836 et déposé chez Wm. Boswell, notaire public, [illegible] Nos. 741, 744, 743, 744, 745, 746, 747 et 748. Les lots Nos 741, 742 mesurent chacun 53 pieds 3 1/2 pouces de face à la rue des Français, et s'étend en profondeur en lignes parallèles sur les terres de James Hopkins; les lots No. 743, 744, 745 et 746 mesurent chaque 53 pieds 3 1/2 pouces face à la rue des Français, et s'étendent en profondeur en lignes parallèles 151 pieds 10 lignes. Le lot No 747 d'une forme irrégulière mesure 107 pieds 5 lignes face à la rue Bra[illegible] s'étend en profondeur sur les terres de James Hopkins. Le lot No. 748 aussi d'une forme triangulaire mesure 37 pieds 10 lignes, face à la Promenade Monroe, 79 pieds 10 lignes, face à la rue des Français, 58 pieds 4 pouces sur la ligne de l'habitation Hopkins. Le tout mesure anglaise, ensemble les améliorations et bâtisses qui s'y trouvent.

Conditions à la vente.

L'acte de vente pardevant Laroque Turgeau, notaire public, aux frais des acquéreurs. 21 mai—6

PAR M. BARNETT Fr.

Propriété de Valeur

IL sera vendu jeudi 24 du courant, à midi, à la Bourse de Cité, rue St Louis, entre les rues de Chartres et Royale,

CETTE BELLE PROPRIETE EN BRIQUES A DEUX ETAGES, située rue des Remparts entre les rues Conti et Bienville, dans le lot de Mr. Pritchard, No. 86. La maison est en très bon état, vient d'être dernièrement peinte et restaurée; il y a sur le derrière une grande chambre et des appartements du premier [illegible] en briques, à deux étages, et citerne dans la cour.

Le tout est sur un terrain de 26 pieds et 6 pouces de face à la rue des Remparts, sur une profondeur de 104 pieds 10 pouces, sur la ligne qui le sépare du lot No 4, et 105 pieds, 10 pouces sur l'autre ligne qui le sépare du lot No 6, et s'étendant sur le derrière jusqu'à 26 pieds 6 pouces.

Ce lot a aussi sur l'allée qui mesure 10 pieds, 3 pouces et 4 lignes de large.

Conditions—Un quart comptant et le reste à 6, 12 et 18 mois, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque.

Cette propriété est louée à raison de $1300 par an.

L'acte de vente sera passé pardevant Félix Grima, not. pub, aux frais des acquéreurs. 18 mai—6

PAR HEWLETT & CENAS.

IL sera vendu, mardi, 29 du courant, à 10 heures et demie du matin, à l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Josephine, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves daté du 17 du courant, les meubles de maison dépendants de la succession de feu L. M. Coy, consistant en tapis de Bruxelles, tables à cartes et à dîner en acajou, et tables à centre, lits et armoires, sofas et chaises, side-board, rideaux, consoles, plats en argent, glaces et fayance &c. &c. De plus—Deux barrouches, un cabriolet et un cheval avec harnais, &c. Conditions à la vente. 19 mai—6

PAR HEWLETT & CENAS.

IL sera vendu mercredi, 30 du courant, à 10 heures 1/2, au No. 47, rue des Magasins, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, daté du 17 courant, les meubles composant le bureau dernièrement occupé par feu Isaac L. McCoy.

De plus un lit et matelas &c. &c.

Aussi une collection de vins de choix, tels que Madère, Fr[illegible], Sherry, vin de Lynch, Champagne, &c. &c. Conditions à la vente. 19 mai—7

PAR HEWLETT & CENAS

IL sera vendu samedi, 26 du courant, à midi, à la bourse de l'Arcade.

Deux terrains de valeur situés à Carrollton, dans la paroisse de Jefferson et désignés sur le plan comme lots Nos 2 et 3 dans l'ilet A.

Le lot No. 2 mesure 53 pieds de face à la Levée sur 40 pieds 3 pouces de face à la rue Barthe, sur une profondeur de 235 pieds 7 pouces et 5 lignes sur la ligne de division du terrain No 1, et 270 pieds un pouce sur l'autre ligne.

Le lot No 3 mesure 53 pieds à la rue de la Levée et 40 pieds 3 pouces de face à la rue Barthe, sur une profondeur de 270 pieds un pouce, sur la ligne de division du terrain no 2, et 304 pieds 6 pouces et 5 lignes sur la ligne de division du terrain No 4.

Conditions, un an de crédit, en billets bien endossés à la satisfaction du vendeur, avec hypothèque jusqu'à fin paiement.

L'acte de vente en l'étude de H. B. Cenas, notaire public aux frais des acquéreurs. 19 mai—7

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu, mardi 12 juin prochain, à midi, à la Nouvelle Bourse rue St Louis, entre Chartres et Royale, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District, dans et pour le premier district judiciaire, un nègre nommé Isaac, âgé d'environ 18 ans créole du pays, bon domestique de maison, abandonné à leurs créanciers par Hough Skeggs & Co., Skeggs & Hough.

Conditions à la vente. 4 mai—4

FABRIQUE d'Eaux Acidules Gazeuses, encoignure Dauphine et Hôpital, où l'on trouvera constamment préparées les Eaux de Seltz pour table, et les Limonades Gazeuses pour rafraîchissement.
11 mai—1m.

COMPAGNIE DES ARCHITECTES DU 3me. DISTRICT DE LA NOUVELLE ORLEANS

Nouvelle Orléans, le 15 mai 1838.

A UNE assemblée des commissaires de la [illegible] architectes du 3e. district de la N[illegible] Orléans.

Il a été résolu: Que les souscripteurs au nouveau capital de la compagnie soient prévenus que la nomination des Directeurs voulus par la Charte aura lieu au Bureau de M. M. Fauchi Genois, près de la Bourse, entre St. Louis et Conti, [illegible] du mois de mai courant, depuis 10 heures du matin jusqu'à 3 heures de l'après-midi, sous la surveillance de deux des commissaires.

Signé — Joseph Pillié, P. Soulé, Fred Buisson, Joseph Laurent, J. J. Mercier, Manis Jacobé, P. R. Colson, Commissaires.
17 mai 9

VOLTIGEURS ATTENTION!

La compagnie prendra les armes dimanche prochain, 27 mai, pour célébrer l'anniversaire de sa formation, en grande tenue, [illegible] blanc et veste bleue.

Les Voltigeurs [illegible] que les membres honoraires voudront bien se trouver au rendez-vous ordinaire, à 8 heures précises du matin.

A 9 heures la compagnie se rendra à la Cathédrale pour assister à la messe. Il y aura une quête en [illegible] des [illegible]; par des quêteuses.

Les musiciens voudront bien se rendre au café du Théâtre d'Orléans, pour se joindre à la compagnie.

Les Voltigeurs espèrent que les Dames et les Messieurs se joindront à eux pour les aider à faire une offre aux malheureux. Ils en appellent à la charité bien connue des Louisianais.

Par ordre du Capitaine,

23 mai — F. BRELET, Sergt Major.

A VENDRE ou à louer, une négresse de 30 ans blanchisseuse, repasseuse, cuisinière et bonne, domestique de maison.

S'adresser à JOS BARTHE, rue Toulouse No. 3
9 mai

FROMAGE en forme de pain de sucre.—4 barriques fromage de Philadelphie; 30 de Fromage de Goshen, à vendre par WOOD & SIMMONS, 36, rue Poydras.
27 avril